

# ADDITIF TARIFAIRE

AU

1<sup>er</sup> JUILLET  
2020

*Prix en euros par opération (sauf indication contraire), exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.*

**SBE**  
BANQUE  
POPULAIRE



# ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ par opération  
(sauf indication contraire)

## Épargne bancaire

### Bénéficiez d'une épargne disponible <sup>(1)</sup>

Livret A <sup>(2)</sup>	NOUS CONSULTER
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) <sup>(2)</sup>	NOUS CONSULTER
Livret d'Épargne Populaire (LEP) <sup>(2)</sup>	NOUS CONSULTER
Compte sur Livret (CSL) <sup>(3)</sup>	NOUS CONSULTER
Livret Fidélis <sup>(3)</sup>	NOUS CONSULTER

### Épargner en vue d'un projet immobilier

Plan Épargne Logement (PEL) <sup>(2)</sup>	NOUS CONSULTER
Compte Épargne Logement (CEL) <sup>(2)</sup>	NOUS CONSULTER

### Épargner pour vos enfants

Livret Bambino <sup>(3)</sup>	NOUS CONSULTER
Livret Jeune (12-25 ans) <sup>(3)</sup>	NOUS CONSULTER

### Épargner à moyen / long terme

CAT, CAT Fidélis	NOUS CONSULTER
Assurance-vie (Valvie, Plan Épargne Enfant, Quintessa)	NOUS CONSULTER

Les taux de ces placements ne sont pas indiqués car susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation et du marché. Pour toute information, renseignez-vous auprès de votre agence.

### Gestion automatique

Crescendo	par an	<b>5,00</b>
-----------	--------	-------------

(1) Taux de rémunération annuel net fiscal.

(2) Taux de rémunération fixés par les Pouvoirs Publics.

(3) Taux en vigueur au 01/01/2020 susceptibles de modification à tout moment.

## Placements Financiers

### Rétrocession

Lorsque la banque fournit le service de conseil en investissement, celui-ci sera fourni de manière non indépendante, reposera sur une analyse pour garantir le caractère adéquat et approprié des instruments financiers proposés. Dans ce cadre, la SBE peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

### Transactions

Coût par ordre (achat ou vente), courtage compris

Ouverture d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA	<b>GRATUIT</b>
--	----------------

### Ordre de Bourse sur titres cotés sur le marché domestique (Euronext, Paris Amsterdam et Bruxelles)

- Ordre exécuté transmis par Internet (SBConnect - option "La Bourse en ligne")	
▪ Commission proportionnelle (titres au porteur)	<b>0,500 %</b>
- Ordre exécuté transmis en agence ou via un conseiller commercial	
▪ Commission proportionnelle (jusqu'à 76 224,50 €)	<b>1,190 %</b>

### Ordre sur le Marché obligataire

- Ordre exécuté transmis par Internet	
▪ Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90 €)	<b>0,796 %</b>
▪ Commission fixe	<b>7,27</b>
- Ordre exécuté transmis en agence ou via un conseiller commercial	
▪ Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90 €)	<b>0,995 %</b>
▪ Commission fixe	<b>9,07</b>

€ par opération  
(sauf indication contraire)

<b>Ordre exécuté avec le Service de Règlement Différé (SRD)</b> <i>Ces ordres sont soumis à la perception d'une commission calculée au prorata temporis sur les achats et ventes compensés pour une même valeur.</i>	<b>0,720 %</b>
<b>Droits, Bons de souscription</b>	
- Ordre exécuté transmis par Internet	
▪ Commission proportionnelle	<b>0,500 %</b>
- Ordre exécuté transmis en agence ou via un conseiller commercial	
▪ Commission proportionnelle	<b>1,190 %</b>
<b>Reports (par position prorogée)</b>	
▪ Commission proportionnelle	<b>1,020 %</b>
▪ Commission fixe	<b>9,07</b>
<b>Souscription d'OPC (organisme de placement collectif - SICAV, FCP)</b>	<b>GRATUIT*</b>
<i>*Hors frais prévus au prospectus de l'OPC</i>	
<b>Ordre du Bourse sur titres cotés à l'étranger (hors frais de broker)</b>	<b>NOUS CONSULTER</b>
<b>Intervention sur titres non cotés (inscription ou cession de ligne)</b>	<b>162,00</b>
<b>Droits de garde</b>	
Les titres émis par le Groupe BPCE, les actions Natixis, les parts de SOFICA, FCPI, SCPI	<b>GRATUIT</b>
<b>Autres Titres</b>	
- Commission proportionnelle <sup>(1)</sup>	
▪ Jusqu'à 50 000 euros	<b>0,270 %</b>
▪ Pour la partie de 50 001 à 150 000 euros	<b>0,220 %</b>
▪ Pour la partie supérieure à 150 000 euros	<b>0,100 %</b>
<i>(1) Applicable par tranche de valorisation par compte titres (ordinaire, PEA, PEA PME), sur valorisation au 31 décembre.</i>	
<b>Frais fixes par ligne</b>	
- Titres cotés	<b>5,00</b>
- Titres non cotés	<b>15,00</b>
<b>Frais de perception par compte titres ordinaire</b>	
	<i>minimum</i> <b>29,60</b>
	<i>maximum</i> <b>1 542,17</b>
<b>Titres bénéficiant d'un mandat de gestion</b>	<b>NOUS CONSULTER</b>
<b>Hisséo : alimentation automatique sur compte titres ordinaire ou PEA ou PEA PME</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Frais de transfert</b>	
<b>Frais de transfert d'un compte titres ordinaire vers un établissement autre qu'une Banque Populaire en France (par ligne)</b>	
- Sur titres déposés en Euroclear France	<b>12,25</b>
- Sur titres déposés à l'étranger (frais d'intermédiaire non compris)	<b>108,00</b>
Minimum facturé par compte-titres ordinaire	<b>60,49</b>
<b>Frais de transfert de PEA ou PEA-PME</b>	
- Titres cotés	<i>par ligne</i> <b>15,00</b>
- Titres non cotés	<i>par ligne</i> <b>50,00</b>
Maximum facturé par compte PEA ou PEA-PME	<b>150,00</b>
<b>Frais d'attestation fiscale</b>	
- Sur titres étrangers détenus à l'étranger	<i>par ligne</i> <b>84,00</b>
- Sur titres étrangers détenus en ESES	<i>par ligne</i> <b>180,00</b>

# ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ par opération  
(sauf indication contraire)

## Assurer vos moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte / vol des moyens de paiement : Protection Paiement\*<sup>(1)</sup>

- offre « Jeune » (Option 1 de Protection Paiement II)	par an	13,00
- offre « Adulte » (Option 2 de Protection Paiement II)	par an	30,00

\* Taxe sur les Conventions d'Assurance (TCA) de 9% (taux en vigueur en septembre 2019) incluse dans le tarif. Pour Protection Paiement II version 2 offre adulte, taxe liée à la garantie usurpation d'identité de 13,4% incluse.

Protection Bancaire <sup>(1)</sup>	par an	25,00
Service Opposition Sécurisée <sup>(1)</sup>	par an	21,52

## Votre assurance personnelle

Multirisque des Accidents de la Vie (MAV)

**NOUS CONSULTER**

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance au quotidien (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives ou sociales...)<sup>(1)</sup>.

Autonomis

**NOUS CONSULTER**

(Tarif calculé selon l'âge de l'assuré et/ou le niveau de garantie et/ou de capital choisi). Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et offre des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie<sup>(1)</sup>.

## Protéger vos enfants

Assur-BP enfants (assurance scolaire) par an et par enfant 19,00

Assur-BP Horizon

- Formule personnelle	par an	26,00
- Formule tous risques	par an, à partir de	54,00

Assur-BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle (responsabilité civile, assistance en cas d'accident...) et ou une assurance logement (indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)<sup>(1)</sup>.

## Assurer l'avenir de vos proches

Assurance Famille

**NOUS CONSULTER**

Ce contrat de prévoyance vous permet de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession (dans la limite de la législation en vigueur) et de prélèvements sociaux<sup>(1)</sup>.

Fructi-Budget

**NOUS CONSULTER**

Ce contrat d'assurance assure, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou deux ans à la personne désignée par l'assuré pour recevoir la prestation<sup>(1)</sup>.

## Assurer vos biens

Assur-BP Auto **NOUS CONSULTER**

Assur-BP Habitat **NOUS CONSULTER**

Tranquil'Habitat **NOUS CONSULTER**

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

## Assurer votre épargne

### Dédicace

par an, à partir de

**15,00**

En cas de décès par accident, Dédicace assure la transmission d'un capital aux proches qui doublera le montant de l'ensemble de l'épargne détenue à la Banque Populaire<sup>(1)</sup>.

\*Voir conditions générales du contrat disponible en agence.

## Protection Juridique

### Protection Juridique\*

**NOUS CONSULTER**

Contrat d'assurance vous fournissant les moyens juridiques et financier nécessaire pour vous aider à trouver une solution amiable à votre litige garanti avec un large champs d'intervention, ou, à défaut, judiciaire. Vous bénéficiez de trois niveaux de prestations : le renseignement par téléphone, l'accompagnement juridique, la prise en charge des frais. Plafond élevé : jusqu'à 100 000 € par litige en France<sup>(1)</sup>.

\*Taxe sur les Conventions d'Assurance (TCA) de 13,4% (taux en vigueur en septembre 2019) incluse dans le tarif.

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et à vos besoins et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

# OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ par opération  
(sauf indication contraire)

## Achat de devises (hors euros)

Sous réserve de disponibilité des fonds.

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur au jour de la transaction.

### Achat ou vente de devises au comptant

- Commission de change	
▪ Inférieur à 80 000 €	0,050 %
▪ Supérieur ou égal à 80 000 €	0,025 %
	<i>minimum</i> 17,00

### Achat ou vente de devises

- Frais fixe	3,00
avec un montant maximum pour toute transaction de 7 620 €.	

## Opérations par carte bancaire

Opération en devises ou en euros impliquant un pays hors zone Euros

### Retrait d'espèces en devises<sup>(1)</sup>

- À un distributeur automatique de billets (DAB)	
▪ Commission fixe	3,10
▪ + Commission proportionnelle au montant retiré	2,50 %
- Au guichet	
▪ Commission fixe	4,60
▪ + Commission proportionnelle au montant retiré	2,20 %

Pour les retraits en Francs CFA et Francs CFP, seuls les frais fixes sont appliqués.

### Païement par carte bancaire

- Commission proportionnelle sur le montant de la transaction	
▪ En euros	2,15 %
▪ En devises <sup>(1)</sup>	2,50 %

(1) L'opération de change est effectuée au cours appliqué par Visa ou MasterCard au jour du traitement de l'opération. Hors éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.

## Opérations par virement

### Virement non SEPA émis vers l'étranger - IMPORT

- Commission de transfert proportionnelle	
▪ Format papier	0,12 %
	<i>minimum</i> 25,80
	<i>maximum</i> 300,00
▪ Télétransmis	0,12 %
	<i>minimum</i> 19,92
	<i>maximum</i> 216,00
- Frais de correspondant (tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre)	
▪ Transfert zone EEE*	15,36
▪ Transfert hors zone EEE*	25,68
- Avis d'opéré	3,00
- Coordonnées incomplètes ou erronées	21,00
- Commission « devise déplacée » (devise différente de celle du pays de destination)	6,96
- Confirmation de transfert (SWIFT par fax)	25,80

### Réception d'un virement non SEPA reçu de l'étranger - EXPORT

- Commission de rapatriement	21,00
- Avis d'opéré	3,00
- Commission de non qualité des données	11,40

\* Voir détail zone EEE page 20.

## Opérations par chèque

### Païement par chèque à l'étranger - IMPORT

- Commission fixe à l'émission	<b>20,40</b>
+ Commission de transfert format papier	<b>VOIR CI-AVANT</b>

### Encaissement de chèque de l'étranger - EXPORT

- Crédit immédiat (sauf bonne fin)		
▪ Commission d'encaissement (sous conditions <sup>(1)</sup> )		<b>30,00</b>
▪ Commission d'impayé		<b>48,00</b>
- Crédit après encaissement		
▪ Commission d'encaissement		<b>0,12%</b>
	<i>minimum</i>	<b>31,80</b>
	<i>maximum</i>	<b>189,60</b>
	+ frais de port	<b>46,20</b>
▪ Commission d'impayé		<b>48,00</b>
▪ Avis de sort		<b>24,00</b>

(1) Opération possible : En EUR avec l'Allemagne, Andorre, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, le Portugal, le Royaume-Uni (EUR et GBP) et la Suisse (EUR et CHF) - En USD avec les USA et le Canada - En AUD (dollar Australien) avec l'Australie - En CAD (dollar Canadien) avec le Canada - En HKD (dollar de Hong-Kong) avec Hong-Kong - En NOK (couronne norvégienne) avec la Norvège.

### LEXIQUE :

**Zone EEE** : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

**Zone SEPA** : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

**Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

# RÉSOLUDRE UN LITIGE

## EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir. Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

### Votre Banque : votre interlocuteur privilégié

- ➔ En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est le premier interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
- ➔ Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au Service Qualité :

✉ **PAR COURRIER**  
SBE Banque Populaire  
Service Qualité  
22 rue de Courcelles  
75008 PARIS

📞 **PAR TÉLÉPHONE : 01 56 69 89 00** (appel non surtaxé)

Nos engagements :

- Le Service Qualité de la SBE s'engage à vous répondre dans un délai de 2 mois (15 jours ouvrables, pour les réclamations relatives aux moyens de paiement, tels que prévus par la Directive sur les moyens de paiement 2).
- En application des dispositions de l'article L 133-45 du Code monétaire et financier, dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans le délai ci-dessus mentionné pour des raisons échappant au contrôle de la Banque, le Service Qualité adressera au Client une lettre d'attente l'informant d'un délai supplémentaire nécessaire pour lui répondre, délai n'excédant pas 2 mois suivant la réception de la réclamation (délai maximal ramené à 35 jours ouvrables pour les réclamations relatives aux moyens de paiement, tels que prévus par la Directive sur les moyens de paiement 2).

### Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

*Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Qualité, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.*

➔ **Auprès du Médiateur de la consommation<sup>(1)</sup> de la SBE,** pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque, hors placements financiers et hors litiges sur contrat d'assurance relevant d'un autre domaine que celui de leur commercialisation.

@ **PAR INTERNET**  
<https://www.lemediateur.bfb.fr> (onglet "accéder au formulaire")

✉ **PAR COURRIER**  
**Monsieur le Médiateur**  
**BP 151**  
**75422 Paris Cédex 09**

(1) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC.  
Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : [www.economie.gouv.fr/mediation-conso](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso).



➔ **Auprès du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers**, pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres... :

@ **PAR INTERNET**  
<http://www.amf-France.org>

✉ **PAR COURRIER**  
**Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers**  
**17, place de la Bourse**  
**75082 PARIS CEDEX 02**

➔ **Auprès du Médiateur de l'Assurance**, pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

@ **PAR INTERNET**  
<http://www.mediation-assurance.org>

✉ **PAR COURRIER**  
**La Médiation de l'Assurance**  
**TSA 501 10 - 75441 Paris Cedex 09**

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

## POUR RESTER EN CONTACT avec votre banque



### SBE AGENCE CENTRALE

**Tél. : 01 56 72 72 72**

*Appel non surtaxé, coût selon opérateur.*

*Numéro également valable depuis l'étranger.*



### NETSBE ET SBECONNECT

La consultation, la gestion de vos comptes et vos opérations via internet, sur mobile, tablette et ordinateur 24h/24 et 7j/7

[www.netsbe.fr](http://www.netsbe.fr)



### ASSURANCES AUTO, HABITATION

Pour toute demande d'information, de déclaration de sinistre et/ou d'assistance :

*Depuis la France : 09 80 98 69 86<sup>(1)</sup>*

*Depuis l'étranger : +33 1 76 61 49 09<sup>(1)</sup>*

*(1) Appels non surtaxés, coût selon opérateur.*

**Multirisque des Accidents de la Vie, Dédicace, Autonomis, Fructi-Budget** sont des produits de **BPCE Prévoyance**.

**Fructi-Famille** est un produit de **BPCE Vie** et **BPCE Prévoyance**.

**Protection Paiement II** et **Protection Bancaire** sont des produits de **PREPAR-VIE**.

L'**assurance emprunteur** est un produit de **MALAKOFF MEDERIC COURTAGE**.

**ASSUR-BP Horizon, ASSUR-BP Habitat** et **ASSUR-BP Auto** et **ASSUR-BP Enfant** sont des contrats assurés par **BPCE IARD**.

**Protection Juridique** est assuré par **ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE**.

#### **BPCE Prévoyance**

SA au capital social de 13 042 257,50 euros

Siège social : 30 avenue Pierre-Mendès-France - 75013 Paris

352 259 717 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances

#### **BPCE Vie**

SA au capital social de 161 469 776,00 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

349 004 341 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances.

#### **PREPAR-VIE**

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 72 183 792 euros,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre

sous le numéro 323 087 379, dont le siège social est situé :

Tour Franklin – 101 Quartier Boieldieu - 92800 Puteaux.

Entreprise régie par le Code des assurances

#### **MALAKOFF MEDERIC COURTAGE**

QUATREM, SA au capital de 380.426.249 euros.

Immatriculé Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro

B 412 367 724. Siège Social 21 rue Laffitte, 75009 PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances

#### **BPCE Assurances**

SA au capital de 61 996 212 euros

Siège social : 88 avenue de France - 75641 Paris Cedex 13

350 663 860 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances

#### **BPCE IARD**

SA à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 50 000 000 euros entièrement versé

Siège Social : Chaban - 79180 Chauray

401 380 472 RCS NIORT - Entreprise régie par le Code des assurances

#### **ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE**

SA au capital de 7 017 808 euros entièrement versé

Siège Social : Le Neptune - 1 rue Galilée - 93195 Noisy-le-Grand Cedex

334 656 386 RCS BOBIGNY - Entreprise régie par le Code des assurances

#### **SBE - SOCIETE DE BANQUE ET D'EXPANSION**

SA régie par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux établissements de crédits, au capital de 31 000 000 €. RCS Paris 482656147. APE 6419Z - TVA N°FR80482656147. Courtier en assurance, immatriculé auprès de l'ORIAS sous le N°07 022 984. [www.orias.fr](http://www.orias.fr). Siège social : 22 rue de Courcelles, 75008 PARIS. Tél. 01 56 69 89 00 (appel non surtaxé, coût selon opérateur). [www.netsbe.fr](http://www.netsbe.fr)

Imprimé par Imprimerie Port Royal  
(ZA Trappes-Elancourt - 4 avenue Albert Einstein  
78190 TRAPPES).

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

RÉF. : 407193 - VERSION : 06/2020



PEFC™ 10-31-3381 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / [pefc-france.org](http://pefc-france.org)